

Règlement des courses et de la marche nordique

Epreuve : Trail des châteaux en Luberon le Samedi 26 Octobre 2019. 500 places maximum

Organisateur : Athlétic Sport Cavaillonnais -Mairie-Place Joseph Guis-BP 80037- 84300 Cavaillon Cedex. Pascal Teranne : 06 20 14 97 34, email : pteranne@id-logistics.com

Distances : deux courses de 9 km et 12,5 km, une épreuve de marche nordique (MN) de 9 km

Circuits : en boucle, sentiers et chemins essentiellement (10 % environ sur route où les coureurs emprunteront les couloirs réservés et matérialisés) sur les communes d'Oppède et Maubec. 231m D+ pour le 9 km et la MN, 342m D+ pour le 12,5 km

Empreinte environnementale : les courses se déroulent dans une Zone Environnementale Sensible, Natura 2000. Les coureurs s'engagent à ne rien jeter au sol. Un Euro par inscrit sera reversé au Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage de Buoux(84).

Catégories : de Cadet à Masters, hommes et femmes, licenciés ou non (avec certificat médical)

Classement : de Cadet à Masters, hommes et femmes

Tarifs : 9 Euros pour le 9 km et la MN 13 Euros pour le 12,5 km jusqu'au vendredi 25 Octobre 2019. Trois Euros supplémentaires le jour de l'épreuve.

Réglementation propre à la Marche nordique : interdiction de courir ; obligation de toujours conserver un pied en appui au sol, de garder les bâtons (homologués) en mains, pointes dirigées vers le sol. Le non-respect de ces règles, constaté par un juge arbitre, entraînera la disqualification du concurrent.

Inscriptions : Sur le site www.nikrome.com (frais d'inscription en sus), 500 places disponibles.

Sur place, à Oppède, Salle des Fêtes le Samedi 26 Octobre 2019 de 12h à 13h45. Dans la limite des places restantes.

Renseignements par téléphone au 06 20 14 97 34 ou par email : pteranne@id-logistics.com

L'inscription des mineurs est soumise à l'autorisation parentale ou du tuteur. Tout engagement est ferme et définitif, il ne pourra donner lieu à remboursement. Aucune cession de dossard n'est permise. Chaque concurrent accepte sans réserve, l'intégralité du règlement.

Dossards : ils seront disponibles à Oppède, Salle des Fêtes, le samedi 26 Octobre 2019 à partir de 12h. Ils seront portés de manière visible pendant toute la durée de la course.

Départ : Salle des Fêtes à Oppède (9km à 14h ; 12,5 km et MN à 14h15). **Arrivée** : même lieu

Ravitaillements : à 4,3 km du départ puis à 3 km de l'arrivée

Temps limite : 2h30mn

Sécurité : le service de secours sera assuré par l'UDSP 84. Toutes les dispositions possibles ont été prises afin de permettre la protection la plus efficace. La manifestation est interdite à tous les véhicules hormis ceux de l'organisation et aux animaux.

Assurance : l'organisation a souscrit une assurance auprès du groupe MAIF n°4121633J. Elle décline toute responsabilité en cas de dommage matériel. La garantie de ces risques relève d'une assurance personnelle.

Résultats : disponibles le jour même sur www.ascavaillon.com

Récompenses : lots aux 500 premiers coureurs inscrits et récompenses aux premiers coureurs au scratch et par catégorie de chaque course, sans cumul.

L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement dans l'intérêt de tous. Tous les concurrents autorisent expressément l'organisateur à utiliser leur image, nom, voix, en vue de toute exploitation directe ou dérivée de l'épreuve.